

***LE DEVENIR DES PERSONNES AU BÉNÉFICE
D'UNE ATTESTATION FÉDÉRALE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE D'AIDE EN SOINS ET
ACCOMPAGNEMENT***

Rapport de la recherche mandatée par les OrTra des cantons de
Fribourg, Jura, Valais et Vaud

Recherche menée par Alida Gulfi (Haute école de travail social, Fribourg)
en collaboration avec Olivier Grand (Haute école de travail social, Fribourg)

Octobre 2018

© Toute reproduction et utilisation sont soumises à l'obligation de mentionner les sources (auteur-e-s et institution).

Table des matières

Résumé.....	1
Introduction.....	4
1. Présentation générale de l'enquête.....	4
1.1. Contexte.....	4
1.2. Objectifs.....	5
1.3. Méthodologie.....	5
1.3.1. Participant-e-s et collecte des données.....	5
1.3.2. Questionnaire.....	6
1.3.3. Analyse statistique des données.....	6
1.4. Organisation et collaboration.....	7
2. Présentation des principaux résultats.....	7
2.1. Description des participant-e-s.....	7
2.1.1. Caractéristiques sociodémographiques.....	7
2.1.2. Situation familiale.....	9
2.2. Formation ou expérience professionnelle préalable.....	10
2.2.1. Expérience professionnelle avant l'apprentissage d'ASA (resp. VAE, article 32).....	11
2.3. Apprentissage d'ASA (resp. VAE, article 32).....	12
2.3.1. Retour sur l'apprentissage d'ASA en deux ans.....	14
2.4. Première activité après l'obtention du titre AFP d'ASA.....	15
2.4.1. Première activité professionnelle en tant qu'ASA.....	16
2.4.2. En formation professionnelle ou continue à temps plein.....	16
2.4.3. Première activité professionnelle dans une autre fonction.....	16
2.4.4. Sans activité professionnelle.....	17
2.5. Situation actuelle.....	17
2.5.1. Activité professionnelle actuelle en tant qu'ASA.....	17
2.5.2. Actuellement en formation professionnelle ou continue à temps plein.....	24
2.5.3. Activité professionnelle actuelle dans une autre fonction.....	24
2.5.4. Actuellement sans activité professionnelle.....	25
2.6. Perspectives d'avenir.....	26
2.7. Remarques finales des participant-e-s à l'enquête.....	28
3. Conclusion.....	30
4. Recommandations.....	31
Références bibliographiques.....	32

Résumé

Contexte

Introduite en 2012 en Suisse, la formation d'aide en soins et accompagnement (ASA) met sur le marché du travail depuis 2014 des professionnel-le-s des domaines de la santé et du social qualifié-e-s disposant d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Cette enquête répond à la volonté des OrTra des cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud de mieux connaître le devenir professionnel des ASA et de vérifier l'adéquation de cette formation au marché de l'emploi et aux exigences du monde du travail. Les principaux objectifs de cette enquête sont d'analyser ce qui se passe sur le plan professionnel pour les personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA, de dresser un bilan de l'apprentissage d'ASA et d'identifier leurs perspectives d'avenir.

Participant-e-s

L'enquête par questionnaire adressée à 228 personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA dans les cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud a recueilli 97 réponses (taux de participation de 42.5%).

Quatre fois plus de femmes que d'hommes ont répondu à l'enquête (82% contre 18%), ce qui est représentatif de la féminisation des professions de la santé et du social. L'âge moyen des participant-e-s est de 37 ans, 27% étant âgé-e-s de moins de 25 ans et 20% de 50 ans et plus. Près de la moitié des participant-e-s (43%) est de nationalité étrangère.

Formation des ASA

Les parcours des ASA ne sont pas linéaires et sont caractérisés par de nombreuses réorientations. D'une part, les ASA présentent une grande hétérogénéité en matière de formation préalable, d'autre part, la majorité d'entre eux a entamé la formation d'ASA avec une expérience professionnelle antérieure d'au moins 6 mois, notamment dans le domaine de la santé.

Les motivations évoquées pour la formation d'ASA sont principalement l'intérêt pour le travail dans le domaine de la santé, l'obtention d'un titre professionnel, l'intérêt pour le travail basé sur le relationnel et l'amélioration des conditions de travail.

La majorité des ASA interrogé-e-s (80%) a réalisé sa formation en suivant la voie classique de l'apprentissage dual en deux ans. La plupart des entreprises formatrices qui ont accueilli les ASA étaient des EMS (88%). Les ASA ont réalisé leur apprentissage essentiellement dans le domaine des soins (97%).

Les ASA sont globalement satisfait-e-s de la formation elle-même, notamment des cours à l'école professionnelle et de l'apprentissage au sein de l'établissement formateur.

Transition de l'apprentissage à la vie active

Les ASA bénéficient d'une situation sur le marché du travail plutôt favorable 6 mois à 3 ans après l'obtention de leur AFP : 78% exercent une activité professionnelle, 17% sont en formation et ils/elles ne sont que 4% à la recherche d'un emploi.

Bien que la situation des ASA semble assez favorable, il n'en reste pas moins que cette image est en partie trompeuse et ne doit pas occulter la réalité davantage en demi-teinte mise en évidence par la prise en compte des parcours d'insertion professionnelle. En effet, si 78% des participant-e-s exercent une activité professionnelle, 68% travaillent comme ASA, alors que 10% sont embauché-e-s dans une autre fonction. De même, environ 20% des participant-e-s à l'enquête ont changé d'activité professionnelle depuis l'obtention de l'AFP d'ASA, notamment en raison de la fin du contrat à durée déterminée et de conditions de travail non satisfaisantes.

Situation professionnelle au moment de l'enquête

La majorité des ASA sont resté-e-s intégré-e-s dans le domaine des soins : 68% travaillent comme ASA, 11% font un apprentissage d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et environ 10% occupent une autre fonction dans le domaine de la santé.

La majorité des participant-e-s engagé-e-s comme ASA interviennent dans le secteur des soins (92%) et sont employé-e-s principalement dans les EMS (82%) ou dans les services d'aide et de soins à domicile (11%). Ces personnes ont obtenu le poste exercé au moment de l'enquête grâce à l'entreprise formatrice (62%), en répondant à une offre d'emploi (17%), à la suite d'une offre d'emploi spontanée (15%) ou grâce à la famille ou à des connaissances (6%).

Le travail à temps partiel est caractéristique des ASA, 49% étant employé-e-s à un temps d'occupation inférieur à 90%. Le genre ne joue pas de rôle sur le taux d'occupation : le temps partiel est non seulement une caractéristique typique des femmes en Suisse, mais également des hommes titulaires d'une AFP d'ASA. Finalement, le travail à temps partiel semble correspondre à un choix, puisque 73% des participant-e-s se déclarent satisfait-e-s de leur poste. Parmi les insatisfait-e-s, 20% aimeraient augmenter leur taux d'occupation.

Au niveau des conditions d'emploi, 88% des ASA travaillent avec un contrat à durée indéterminée et 67% ont un cahier des charges qui, dans l'ensemble, correspond à leur fonction.

Globalement, les ASA sont satisfait-e-s de leur travail, notamment en ce qui concerne la relation avec les client-e-s et leur entourage, la relation avec leurs collègues et leur intégration au sein des équipes, et l'autonomie professionnelle. La satisfaction exprimée est moins forte à l'égard du salaire ainsi que des possibilités de promotion professionnelle. Les facteurs internes sur lesquels les ASA peuvent exercer un contrôle (relation avec les client-e-s et leur famille, relation avec les collègues, autonomie) donnent plus de satisfaction que les facteurs externes (salaire, promotion, reconnaissance, horaires). Le genre et la nationalité exercent une influence sur la satisfaction face au travail. Ainsi, les femmes expriment une satisfaction plus élevée à l'égard du salaire que les hommes, alors que les participant-e-s suisses sont plus satisfait-e-s de la charge de travail et de la reconnaissance par l'entourage que les ASA de nationalité étrangère.

Parmi les titulaires d'une AFP d'ASA qui sont en formation au moment de l'enquête, 12% se forment vers des métiers de la santé (ASSC, assistant-e médical-e), alors que 5% vers des métiers du social (assistant-e socio-éducatif/-ve ASE). Leurs motivations principales sont l'approfondissement des connaissances, l'amélioration de leur avenir professionnel ainsi que l'augmentation de leur salaire.

Finalement, parmi les ASA qui travaillent dans une autre fonction, la quasi-totalité sont intégrée-e-s dans d'autres métiers de la santé (personnel sans formation, aide-infirmier/-ère, auxiliaire de santé ou ASSC).

Perspectives d'avenir

D'une manière générale, les titulaires d'une AFP d'ASA sont satisfait-e-s de leur situation professionnelle au moment de l'enquête, notamment les personnes qui travaillent en tant qu'ASA ou qui sont en formation professionnelle. Malgré la satisfaction globale face au travail, il n'en reste pas moins que 65% des participant-e-s songent à réorienter ou améliorer leur situation professionnelle.

Concernant leurs perspectives professionnelles à un horizon de deux ans, 58% des participant-e-s souhaitent poursuivre leur métier, 39% aimeraient commencer une nouvelle formation et seul-e-s 3% veulent changer de métier.

Introduction

Ce rapport rend compte du processus et des résultats d'une enquête sur le devenir des personnes au bénéfice d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement (ASA) mandatée par les OrTra Santé-Social des cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud. Cette démarche a le double objectif de connaître le devenir professionnel des ASA titulaires d'un titre AFP et de vérifier l'adéquation de la formation au marché de l'emploi.

Le premier chapitre donne quelques éléments du contexte, des objectifs et de la démarche méthodologique de l'enquête ainsi que de son organisation. Dans le deuxième chapitre sont présentés les points de vue des ASA sur la formation et l'expérience préalable à la formation d'ASA, l'apprentissage d'ASA, la première activité professionnelle après l'obtention du titre AFP d'ASA, leur situation professionnelle au moment de l'enquête ainsi que les perspectives d'avenir. Finalement, après une conclusion, des recommandations sont formulées sur la base de ces résultats, recommandations qui devront être affinées par le Comité de Pilotage.

1. Présentation générale de l'enquête

1.1. Contexte

L'évolution démographique et épidémiologique de la Suisse pourrait entraîner au cours des prochaines années une forte hausse des besoins dans les professions de la santé (entre 13% et 25% à l'horizon 2020, selon les scénarios), qui nécessite, parmi un éventail de stratégies, une augmentation du nombre des personnes à former et des places de formation (Jaccard Ruedin, Weaver, Roth & Widmer, 2009). Dans le champ du travail social, la situation n'est guère meilleure : un besoin de 46% de personnel qualifié supplémentaire et de formation est prévu d'ici 2024 (IWSB, 2016).

La formation d'aide en soins et accompagnement (ASA), commune aux domaines de la santé et du social, est une formation de deux ans qui s'achève par l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) qu'il est possible d'acquérir juste après la scolarité obligatoire. Cette formation, qui repose sur les principes du système dual alternant cours en école professionnelle, formation en entreprise et cours interentreprises, vise le développement de compétences professionnelles inhérentes aux soins quotidiens, à l'accompagnement dans la vie quotidienne et aux travaux d'intendance et de logistique. Développée par l'Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé (OdASanté) et l'Organisation faîtière suisse du monde de travail du domaine social (SavoirSocial), elle fait partie intégrante du système de formation suisse depuis le 1^{er} janvier 2012 et peut être réalisée juste après l'école obligatoire. Si les résultats le permettent, les ASA AFP peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) ou d'assistant-e socio-éducatif/-ve (ASE), selon les principes prévus par la formation professionnelle en Suisse, ou encore suivre différentes filières de formation continue pour adultes.

Au moment du lancement de la formation ASA AFP en Suisse romande, les institutions sociales et médico-sociales concernées (établissements médico-sociaux, hôpitaux, foyers pour personnes en situation de handicap, etc.) étaient réticentes à s'investir dans cette nouvelle formation en engageant des apprenti-e-s ASA et des professionnel-le-s au bénéfice d'une AFP. Les réticences des institutions portaient notamment sur les compétences linguistiques et la maturité des apprenti-e-s nécessaire dans l'exercice du travail, les difficultés sociales et/ou scolaires rencontrées par ces personnes (Serdaly & Ankers, 2011) ainsi que sur la présence sur le terrain d'un large éventail de professions de niveaux de formation différents qui implique pour les institutions de repenser l'organisation structurelle des équipes, la division du travail et la collaboration entre les différent-e-s professionnel-le-s. Encore aujourd'hui les institutions s'engagent très prudemment dans cette nouvelle formation.

Dès l'entrée sur le marché du travail des ASA en 2014, les OrTra Santé-Social se sont préoccupées de la place que trouvaient ces nouveaux professionnel-le-s dans les institutions sociales et médico-sociales de leurs cantons. C'est dans le but de mieux connaître le devenir professionnel des ASA et de vérifier l'adéquation de cette formation au marché de l'emploi que les Ortra Santé-Social des cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud ont mandaté la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR) pour mener la présente enquête.

1.2. Objectifs

La présente étude répond à la volonté des OrTra Santé-Social des cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud de mieux connaître les réalités professionnelles des personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA. Elle permet également de vérifier l'adéquation de la formation d'ASA au marché de l'emploi et aux exigences du monde du travail. Elle s'inscrit dans un projet plus vaste qui comporte également le développement d'outils ciblés pour la promotion du métier d'ASA auprès des institutions sociales, médico-sociales et hospitalières.

Plus précisément, cette étude s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- Evaluer la satisfaction des personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA par rapport à la formation professionnelle d'ASA, ses forces et faiblesses ainsi que sa contribution au développement professionnel.
- Analyser la situation professionnelle actuelle des ASA 1 à 3 ans après l'obtention de l'attestation, notamment en termes d'exercice d'une activité professionnelle ou de la poursuite d'une formation. Identifier le degré de satisfaction des ASA par rapport à leur situation.
- Analyser les projets professionnels des ASA pour les 2 ans à venir, notamment en termes d'engagement et de formation future.

1.3. Méthodologie

1.3.1. Participant-e-s et collecte des données

La population cible est constituée par les personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA des volées de 2012 à 2015 (i.e. ayant obtenu leur titre en 2014, 2015, 2016 ou 2017) des

cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud, identifiées par le recensement des personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA via les OrTra cantonales concernées. L'échantillon comprend 228 personnes ayant obtenu leur titre AFP d'ASA – 90 pour le canton de Vaud, 68 pour le canton de Fribourg, 43 pour le canton Jura et 27 pour la partie francophone du Valais. Ces personnes ont obtenu leur titre AFP d'ASA soit par un apprentissage de 2 ans en entreprise, soit par une validation des acquis de l'expérience (VAE), soit par l'admission directe à l'examen selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle OFPr (ci-après désigné par « article 32 »).

La récolte des données a été réalisée entre fin janvier et début mai 2018. Les ASA ont été invité-e-s par lettre à participer à l'enquête en remplissant un questionnaire en ligne. Cette invitation a été rédigée en veillant à ce qu'elle soit compréhensible pour le public cible et comportait les informations suivantes : contexte et objectif de l'étude, période et durée de l'enquête, garantie expresse du respect de l'anonymat et du traitement confidentiel des données récoltées, possibilité de contacter l'équipe de recherche. Afin d'obtenir un maximum de réponses, plusieurs types de relances (par courrier, voie électronique, téléphone ou via les réseaux sociaux) ont été faites pour joindre les personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA. Au total, 97 ASA ont complété le questionnaire¹ (taux de participation de 42.5%), avec des différences cantonales allant de plus de 70% en Valais à plus de 30% dans le Jura², ce qui peut avoir une influence sur les résultats finaux.

1.3.2. Questionnaire

Les données ont été récoltées à l'aide d'un questionnaire standardisé en ligne, structuré en plusieurs parties : (1) profil personnel du/de la participant-e (trajectoire socio-biographique), (2) formation ou expérience professionnelle préalable à l'apprentissage d'ASA (ou à la VAE ou à l'article 32), (3) apprentissage d'ASA (ou VAE ou article 32), (4) première activité professionnelle après l'obtention du titre AFP d'ASA, (5) situation professionnelle actuelle et conditions d'exercice (statut, contexte professionnel, satisfaction à l'égard du travail quotidien) ainsi que (6) perspectives d'avenir professionnel.

Un prétest a été effectué le 7 décembre 2017 auprès de cinq apprenties ASA du canton de Vaud afin de vérifier que le questionnaire était compréhensible et pouvait être transposé dans la pratique. Un rapport assorti de propositions d'adaptation a été rédigé à l'issue du prétest.

1.3.3. Analyse statistique des données

Des statistiques descriptives (fréquences, pourcentages, moyennes, etc.) et différentes mesures d'association (Khi-deux, V de Cramer, Lambda, etc.) ont été effectuées pour cette analyse des données issues des réponses des 97 participant-e-s³. Dans ce rapport, seules

¹ 100 personnes ont commencé à remplir le questionnaire, dont 94 ont donné des réponses complètes à tout le questionnaire, 3 n'ont pas complété la dernière section sur les perspectives d'avenir et 3 ont arrêté après la première section. Au total, seules les réponses de 97 participant-e-s sont prises en compte pour les analyses.

² Parmi les 94 personnes qui ont répondu à la totalité du questionnaire, 31 ont été recensées par les OrTra fribourgeoise, respectivement vaudoise, 19 par l'OrTra valaisanne et 13 par l'OrTra jurassienne. Ces chiffres ont été récoltés sur la base des listes fournies par les OrTra cantonales.

³ En raison de réponses parfois incomplètes, certaines analyses reposent sur un nombre moindre de réponses, ce qui explique des variations du nombre de cas.

les associations entre les variables statistiquement significatives (seuil de signification de 0.05) ont été rapportées dans les graphiques et commentées.

1.4. Organisation et collaboration

Alida Gulfi, professeure à la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR), a été chargée de réaliser le travail scientifique : élaboration de la démarche méthodologique, revue de littérature, enquête par questionnaire, analyse et rédaction du rapport final. Olivier Grand, professeur à la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR), a accompagné ce processus à partir de sa connaissance fine de la réalité de la formation en travail social.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué afin de valider les orientations générales de la recherche et de garantir les conditions de sa réalisation. Ce comité s'est composé de :

- Madame Céline Jolidon, OrTra santé-social Jura
- Mesdames Christine Bregy et Laurence Fournier, OrTra santé-social Valais
- Mesdames Anne Oppliger et Maëlle Dubath, OrTra santé-social Vaud
- Monsieur Christophe Monney, OrTra santé-social Fribourg

2. Présentation des principaux résultats

Cette partie propose une vue d'ensemble des résultats des participant-e-s à l'enquête (N=97), tout canton confondu.

2.1. Description des participant-e-s

2.1.1. Caractéristiques sociodémographiques

Genre

Plus de femmes que d'hommes ont pris part à l'enquête avec une proportion d'environ 8 femmes (82.5%, n=80) pour 2 hommes (17.5%, n=17), ce qui est conforme à la féminisation en Suisse de la formation d'ASA, tout comme des formations d'ASE et ASSC et des autres formations de travail social et de soins infirmiers qui préparent à des métiers plus souvent exercés par les femmes.

Âge

Au moment de l'enquête, l'âge moyen des participant-e-s est de 37 ans, avec une étendue allant de 20 ans (minimum) à 60 ans (maximum) (écart-type = 12.41 ans). La distribution montre deux pics : d'une part, 26.6% (25) des participant-e-s sont âgé-e-s de moins de 25 ans, d'autre part, 20.2% (19) sont âgé-e-s de 50 ans et plus.

Tableau 1 : Age des participant-e-s

	N	%
20-24 ans	25	26.6
25-29 ans	9	9.6
30-34 ans	5	5.3
35-39 ans	13	13.8
40-44 ans	13	13.8
45-49 ans	10	10.6
50 ans et plus	19	20.2

Remarques : N = 94.

Les participant-e-s d'origine étrangère (n=42) sont réparti-e-s sur toutes les classes d'âges étudiées, alors que les personnes de nationalité suisse (n=52) se situent dans les extrêmes étant âgé-e-s, soit de 20 à 24 ans (34.6%, n=18), soit de 50 ans et plus (30.8%, n=16).

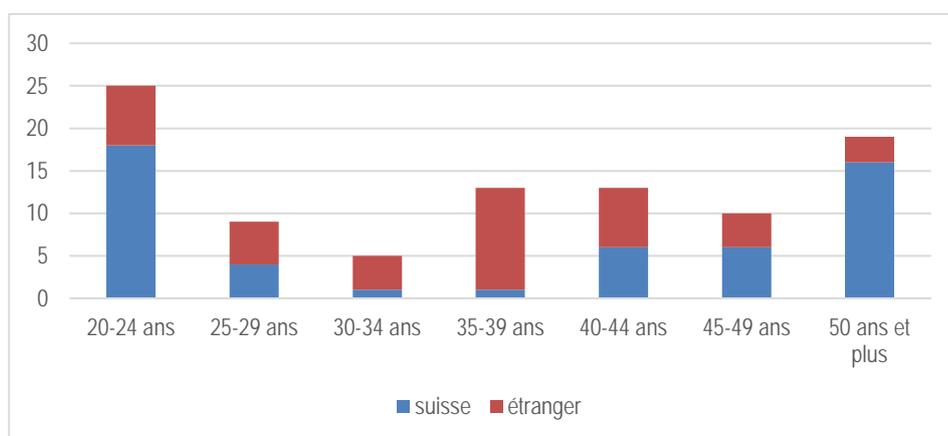


Figure 1 : Répartition de l'origine (suisse / étrangère) des participant-e-s en fonction de leur âge

Origine

La proportion de personnes suisses (y compris les personnes suisses binationales) parmi les participant-e-s est de 56.7% (n=55), dont 18.2% (n=10) ont une seconde nationalité⁴ (i.e. portugaise(2), allemande(1), brésilienne(1), espagnole(1), française(1), italienne(1), kényane(1), néerlandaise(1), turque(1)) (*plusieurs réponses possibles*). Les ressortissant-e-s de l'Union Européenne représentent 28.9% (n=28) des participant-e-s (personnes binationales avec la Suisse non comptées), parmi lesquelles on retrouve des personnes de nationalité portugaise(18), française(3), espagnole(1), hongroise(1), italienne(1), kosovare(1), macédonienne(1), roumaine(1) et serbe(1). Les participant-e-s restant-e-s sont de nationalité érythréenne(4), camerounaise(3), angolaise(1), colombienne(1), guinéenne(1), indonésienne(1), ivoirienne(1), somalienne(1) et tibétaine(1). En résumé, on constate que le taux de personnes étrangères ayant participé à cette enquête atteint 43.3%. Il est plus élevé que le taux de personnes étrangères parmi les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) tout domaine confondu (36%) (SEFRI, 2016) ainsi que du taux de personnes étrangères parmi les apprenti-e-s ASSC en Suisse (Trede

⁴ Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de participant-e-s concerné-e-s par la modalité de réponse.

& Schweri, 2012) et parmi les ASSC formé-e-s dans le canton de Vaud (Lehmann, Viens Python, Dumas & Guinchard, 2011).

Sans surprise, près de la moitié des personnes interrogées (48.5%, n=47) sont nées en Suisse alors que les autres sont nées dans les pays suivants : Portugal(15), Cameroun(6), Erythrée(5), Angola(3), Brésil(2), Côte d'Ivoire(2), France(2), République démocratique du Congo(2), Cap-Vert(1), Colombie(1), Croatie(1), Guinée(1), Hongrie(1), Indonésie(1), Kenya(1), Kosovo(1), Maroc(1), Roumanie(1), Somalie(1), Serbie(1) et Tibet(1).

Environ la moitié des ASA qui ont participé à l'enquête ont un assez long enracinement en Suisse. En effet, 53.6% (n=52) des participant-e-s ont passé la plus grande partie de leur enfance (de l'âge de 5 à 16 ans) en Suisse, plus particulièrement dans les cantons de Vaud(18), Fribourg(12), Jura(8) et Valais(8) (à savoir les cantons dans lesquels cette enquête a eu lieu), suivi par les cantons de Berne(2), Neuchâtel(2), Genève(1) et Zoug(1). Les autres participant-e-s ont grandi dans leur pays d'origine.

Pour 67% (n=62) des participant-e-s, le français est la langue qu'ils/elles maîtrisent le mieux, alors qu'1 personne sur 6 (16.5%, n=16) se considère parfaitement bilingue (français et portugais(9), albanais(1), allemand(1), espagnol(1), italien(1), roumain(1), serbe(1), swahili(1)). Les langues principales des autres participant-e-s sont celles de leur pays d'origine.

Ainsi, les ASA qui ont participé à l'enquête présentent une diversité culturelle et linguistique assez importante. D'après les données en possession des OrTra des cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud, l'échantillon des participant-e-s à cette enquête est représentatif du point de vue sociodémographique de l'ensemble des personnes ayant obtenu une AFP d'ASA.

2.1.2. Situation familiale

Au moment de l'enquête, 35.1% (n=34) des ASA habitent le canton de Vaud, 27.8% (n=27) celui de Fribourg, 22.7% (n=22) le Valais et 14.4% (n=14) le Jura.

S'agissant de leur situation personnelle, 53.4% (n=52) des participant-e-s habitent en couple, 25.8% (n=25) vivent chez leurs parents, 14.4% (n=14) vivent seul-e-s et 1 personne vit en colocation. Un peu moins de 3 participant-e-s sur 10 (27.8% ; n=27) vivent avec des enfants, la majorité étant des femmes (81.5%, n=22).

Tableau 2 : Situation personnelle

	N	%
Seul-e	14	14.4
Avec un-e conjoint-e/partenaire (sans enfants)	30	30.9
Avec un-e conjoint-e/partenaire (avec enfants)	22	22.7
Avec enfants (sans conjoint-e/partenaire)	5	5.1
Chez ses parents	25	25.8
En colocation	1	1.1

Remarques : N = 97. Plusieurs réponses possibles.

2.2. Formation ou expérience professionnelle préalable

Parallèlement à l'analyse des transitions école-travail, il semble important de décrire les parcours de formation qui ont amené à l'apprentissage d'ASA⁵ (respectivement à la VAE ou à l'admission directe à examen).

Seuls 19.6% (n=19) des participant-e-s ne sont pas en possession d'un certificat de fin d'études de la scolarité obligatoire. Pour 34% (n=33) des participant-e-s, la formation la plus élevée certifiée avant de commencer celle d'ASA a été la scolarité obligatoire. Parallèlement, 18.5% (n=18) sont déjà au bénéfice d'un diplôme professionnel avant le début de leur formation d'ASA, parmi lesquelles 7.2% (n=7) avaient déjà suivi une formation initiale au préalable et 11.3% (n=11) avaient obtenu un autre CFC. Par ailleurs, 13.4% (n=13) ont effectué une autre formation en Suisse, notamment une formation de la Croix-Rouge Suisse (CRS) dans le domaine de la santé (auxiliaire de santé(8), aide-soignante(2), aide-infirmière(1)) ou une 10^{ème} année scolaire(2). Finalement, 15.5% (n=15) ont réalisé une autre formation à l'étranger, notamment de niveau secondaire II ou tertiaire (BAC(5), aide-soignante(2), aide en pharmacie(1), couturière(1), école de commerce(1), infirmière(1), ingénieur de dessin technique(1), professeur d'école primaire(1), université(1)).

Tableau 3 : Degré de formation le plus élevé avant l'apprentissage d'ASA

	N	%
Scolarité obligatoire sans certificat de fin d'études	19	19.6
Scolarité obligatoire avec certificat de fin d'études	33	34.0
Une autre formation professionnelle initiale avec attestation (AFP)	7	7.2
Une autre formation professionnelle avec certificat (CFC)	11	11.3
Une autre formation en Suisse	12	12.4
Une autre formation à l'étranger	15	15.5

Remarques : N = 97.

Les ASA présentent ainsi une grande hétérogénéité en matière de formation préalable.

La majorité des titulaires d'une AFP d'ASA (85.6%, n=83) n'ont pas commencé leur formation professionnelle d'ASA (resp. VAE, article 32) immédiatement après la formation la plus élevée réalisée antérieurement. En effet, 71.1% (n=59) ont effectué un travail, 18.1% (n=15) un stage, 13.3% (n=11) ont commencé une autre formation sans la terminer, alors que 10.8% (n=9) ont dû remplir des obligations personnelles et/ou familiales (*plusieurs réponses possibles*).

⁵ Au niveau des cadres cantonaux qui définissent les conditions d'accès aux apprentissages AFP, le canton de Vaud est restrictif pour les ASA de moins de 20 ans car ils/elles doivent prouver qu'ils/elles ne peuvent pas suivre une voie CFC.

Tableau 4 : Transitions entre la formation la plus élevée et l'apprentissage d'ASA

	N	%
Travail	59	71.1
Stage(s)	15	18.1
Formation commencée et interrompue	11	13.3
Obligations personnelles et/ou familiales (grossesse, soins à des enfants ou adultes, etc.)	9	10.8
10 ^{ème} année scolaire, préparation générale à une profession, offre transitoire (préapprentissage, école d'orientation professionnelle, SEMO)	9	10.8
Chômage, recherche d'emploi	8	9.6
Année intermédiaire (long voyage, séjour linguistique, séjour au pair, engagements pratiques ou sociaux, service agricole, etc.)	4	4.8
Service militaire, service civil	2	2.4
Problèmes de santé (maladie, accident, AI)	0	0
Autre (auxiliaire CRS, avec poste au pool de remplacement, cours d'intégration pour personnes étrangères, raccordement de la voie secondaire à options à la voie secondaire générale, travail par le chômage)	5	6.0

Remarques : N = 83. Plusieurs réponses possibles.

Comme pour les parcours des diplômé-e-s d'un CFC d'ASE et d'ASSC (Mouad, Davaud & Rastoldo, 2012), les parcours des ASA ne sont pas linéaires et sont caractérisés par des réorientations multiples. Par ailleurs, beaucoup de personnes ont déjà une autre formation professionnelle achevée (certificat / attestation / diplôme) avant de commencer leur formation d'ASA. Ce résultat suggère que les formations d'ASA, d'ASE et d'ASSC ne sont pas des choix premiers mais plutôt des solutions adoptées après d'autres formations ou des réorientations.

Finalement, on constate que les personnes ayant suivi une formation menant à une AFP ont plus souvent que la moyenne un parcours de formation non linéaire (SEFRI, 2016).

2.2.1. Expérience professionnelle avant l'apprentissage d'ASA (resp. VAE, article 32)

Plus de la moitié des participant-e-s (53.7%, n=36) qui ont exercé une activité professionnelle (travail ou stage) avant la formation d'ASA (ou VAE ou article 32) ont travaillé pour une durée supérieure à 4 ans⁶.

Tableau 5 : Durée du travail/stage

	N	(%)
Moins de six mois	2	3.0
Entre six mois et une année	7	10.4
Entre une année et deux ans	8	11.9
Entre deux ans et trois ans	5	7.5
Entre trois ans et quatre ans	6	6.0
Plus de 4 ans	36	53.7

Remarques : N = 67. Pour rappel, 59 personnes ont répondu avoir effectué un travail et 15 avoir effectué un stage. Deux explications sont possibles : les 74 personnes n'ont pas toutes répondu à cette question, ou 7 personnes ont eu un emploi ET un stage et du coup elles ont répondu à cette question conjointement.

⁶ Quelques participant-e-s ont précisé la durée de leur travail, l'étendue pouvant aller jusqu'à 34 ans.

En toute logique, les participant-e-s les plus âgé-e-s ont une expérience professionnelle avant l'apprentissage d'ASA plus importante des personnes plus jeunes.

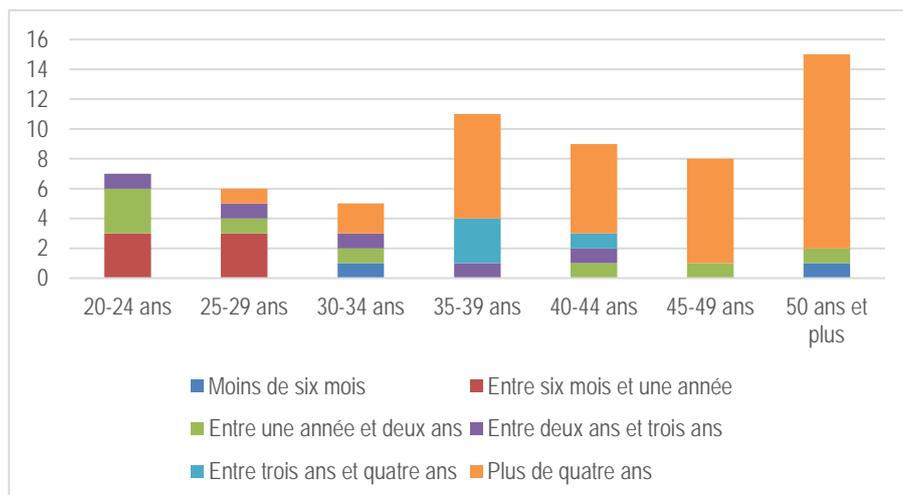


Figure 2 : Répartition de l'expérience professionnelle avant l'apprentissage d'ASA des participant-e-s en fonction de leur âge

La majorité des participant-e-s ayant déjà exercé une activité professionnelle a travaillé ou réalisé un stage dans le domaine de la santé (73.1%, n=49).

Tableau 6 : Domaine de l'activité professionnelle

	N	(%)
Santé	49	73.1
Social	10	14.9
Intendance	7	10.4
Hôtellerie, restauration	5	7.5
Autre (vente(3), administration(1), bureau(1), commerce(1), factrice(1), papeterie(1), transport(1), usine(1))	15	22.4

Remarques : N = 67.

2.3. Apprentissage d'ASA (resp. VAE, article 32)⁷

Les principales motivations (*plusieurs réponses possibles*) qui ont sous-tendu le choix du métier d'ASA ont été avant tout l'intérêt pour le travail dans le domaine de la santé (74.2%, n=72) et l'obtention d'un titre professionnel (45.4%, n=44). L'intérêt pour un travail basé sur le relationnel (33%, n=32) et l'amélioration des conditions de travail (33%, n=32) viennent en troisième position ex-aequo.

⁷ Les procédures d'obtention d'un titre de fin de formation professionnelle initiale (AFP) par une validation des acquis de l'expérience (VAE) et par l'admission à l'examen de fin d'apprentissage (article 32) sont ouvertes aux personnes au bénéfice d'une pratique professionnelle de 5 ans minimum, dont 2 à 5 ans dans la profession visée.

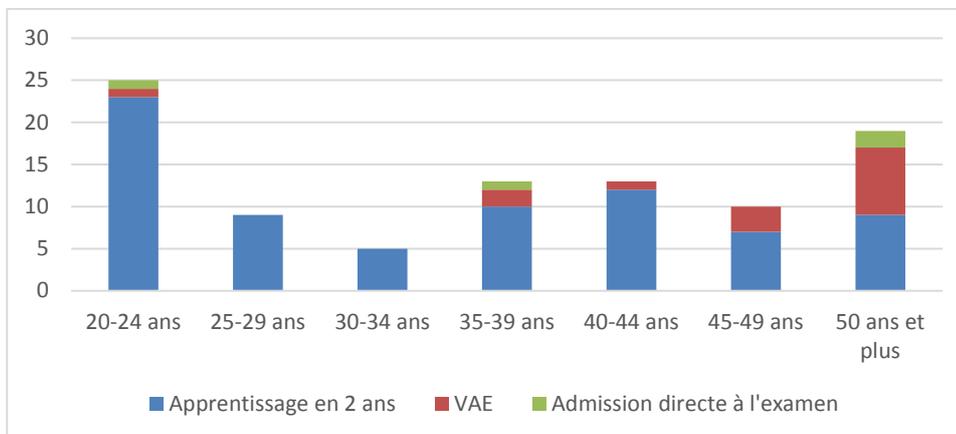
Tableau 7 : Raisons du choix de l'AFP d'ASA

	N	%
Intérêt pour le travail dans le domaine de la santé	72	74.2
Obtention d'un titre professionnel	44	45.4
Intérêt pour le travail basé sur le relationnel	32	33.0
Amélioration des conditions de travail	32	33.0
Porte d'entrée pour accéder à une autre profession	29	29.9
Intérêt pour le travail dans le domaine du social	26	26.8
Conseillé par l'employeur	23	23.7
Espoir d'augmenter les chances de promotion professionnelle	5	10.0
Exigé par l'employeur	1	1.0
Autres raisons (améliorer ses connaissances dans les soins, évaluation externe de son travail, pouvoir poursuivre dans sa carrière professionnelle, vivre plus décemment avec son enfant en faisant plus de loisirs)	4	4.1

Remarques : N = 97. Plusieurs réponses possibles.

4 ASA sur 5 (80.4%, n=78) ont obtenu leur AFP en réalisant un apprentissage en deux ans, 15.5% (n=15) via une validation des acquis de l'expérience (VAE) et seule une minorité (4.1%, n=4) via l'admission directe à l'examen (article 32). Cette répartition est semblable dans la population source des personnes ayant obtenu leur AFP d'ASA dans les cantons de Valais et Vaud⁸.

Les personnes ayant réalisé leur apprentissage en deux ans (N=75) sont réparties sur toutes les classes d'âge étudiées, même si près d'un tiers (30.7%, n=23) a moins de 25 ans. Au contraire, les ASA ayant obtenu leur titre par une validation des acquis de l'expérience (VAE) (n=15) ou une admission directe à l'examen (n= 4) sont plus âgé-e-s.

**Figure 3 : Répartition de la modalité du titre d'ASA des participant-e-s en fonction de leur âge**

Finalement, 42.3% (n=41) des participant-e-s à l'enquête ont obtenu leur AFP d'ASA en 2017, 25.8% (n=25) en 2016, 20.6% (n=20) en 2015 et 11.3% (n=11) en 2014. Il est logiquement plus élevé pour la dernière volée.

⁸ Le canton de Fribourg interdit la mise en place d'une VAE alors que dans le canton du Jura, personne n'a fait son AFP via la VAE ou l'admission directe à l'examen (article 32) entre 2014 et 2017.

2.3.1. Retour sur l'apprentissage d'ASA en deux ans

Parmi les participant-e-s à l'enquête qui ont réalisé l'apprentissage d'ASA en deux ans (N=78), 37.2% (n=29) l'ont commencé en 2015, 29.5% (n=23) en 2014, 17.9% (n=14) en 2013 et 15.4% (n=12) en 2012.

Par ailleurs, concernant le lieu de l'entreprise formatrice, 42.3% (n=33) des ASA étaient dans le canton de Fribourg, 28.2% (n=22) sur Vaud, 16.7% (n=13) dans le Jura et 12.8% (n=10) en Valais. Pour le lieu de l'école professionnelle, 47.4% (n=37) déclarent avoir suivi les cours dans le canton de Fribourg, 21.8% (n=17) sur Vaud, 16.7% (n=13) dans le Jura et 14.1% (n=11) en Valais. Pour la plupart du temps, les ASA ont ainsi effectué leur apprentissage et leurs cours à l'école professionnelle dans le même canton, à l'exception de quelques personnes qui ont effectué leur apprentissage dans le canton de Vaud et les cours sur Fribourg ou en Valais. Ces différences ne sont pas étonnantes car les apprenti-e-s ont la possibilité de suivre les cours (école professionnelle et cours inter-entreprise CIE) dans un autre canton que celui de leur entreprise-formatrice⁹.

S'agissant du type d'entreprise formatrice, la grande majorité des participant-e-s (88.5%, n=69) a effectué son apprentissage d'ASA dans un établissement médico-social (EMS).

Tableau 8 : Type d'entreprise formatrice durant l'apprentissage

	N	%
Etablissement médico-social (EMS)	69	88.5
Institution pour personnes en situation de handicap (foyer, atelier)	4	5.1
Service d'aide et de soins à domicile	3	3.8
Centre de formation spécialisé (ORIF, CFPS Seedorf, Les Peupliers, etc.)	1	1.3
Hôpital, clinique privée, centre de réadaptation	1	1.3
Accueil de jour, service ambulatoire pour personnes âgées	-	-
Autre	-	-

Remarques : N = 78.

Pendant l'apprentissage d'ASA, la quasi-totalité des participant-e-s a été principalement intégrée dans le secteur d'activité des soins (97.3%, n=73). Par ailleurs, 2 personnes ont travaillé dans le secteur de l'animation, 2 ont eu l'occasion d'expérimenter plusieurs secteurs d'activité (soins, animation et intendance) dans le courant de leur apprentissage et 1 personne dit avoir travaillé en tant que veilleuse.

Le questionnaire abordait également l'appréciation de l'apprentissage d'ASA par les participant-e-s à l'enquête (N=78), à l'aide d'une échelle de Likert en 4 points allant de 1 (*pas du tout satisfait*) à 4 (*tout à fait satisfait*). Il en ressort que, d'une manière générale, les participant-e-s sont satisfait-e-s de leur apprentissage d'ASA (moyenne(m)=3.46), notamment à l'égard des cours à l'école professionnelle (m=3.58) et de l'apprentissage au sein de l'établissement formateur (m=3.31). Par contre, la satisfaction exprimée est moins forte à l'égard des cours d'appui (m=3.12) et des cours interentreprises (m=3.23).

⁹ Les cantons s'entendent pour l'ouverture des classes, notamment pour ce qui concerne les métiers à petits effectifs et lors de l'introduction de nouvelles professions, cela pour des questions logiques de coûts. Ainsi pour l'AFP d'ASA, certain-e-s apprenti-e-s vaudois-es ont suivi les cours dans le canton de Fribourg car la formation n'était pas proposée dans le canton de Vaud la première année. De même, dans les régions « frontalières », certain-e-s apprenti-e-s obtiennent des dérogations pour suivre l'enseignement dans une école hors-canton pour des raisons logistiques notamment.

Tableau 9 : Satisfaction à l'égard de l'apprentissage d'ASA

	Moyenne	Ecart-type	N
Apprentissage d'ASA	3.46	0.68	78
Cours à l'école professionnelle	3.58	0.64	77
Cours d'appui	3.12	0.85	43
Cours interentreprises	3.23	0.86	77
Apprentissage au sein de l'établissement formateur	3.31	0.88	77

Remarques : la satisfaction est mesurée sur une échelle allant de 1 (*pas du tout satisfait*) à 4 (*tout à fait satisfait*).

Par ailleurs, l'apprentissage a répondu aux attentes de la majorité des ASA (85.9%, n=67) (m=3.33 ; écart-type = 0.82 ; n=78).

Tableau 10 : Réponse de l'apprentissage aux attentes des participant-e-s

	N	%
Pas du tout	3	3.8
Peu	8	10.3
Assez	27	34.6
Tout à fait	40	51.3

Remarques : N = 78.

Finalement, 70.5% (55) des participant-e-s choisiraient de nouveau l'apprentissage d'ASA si c'était à refaire.

Pour l'étude des parcours professionnels des personnes ayant le titre d'ASA, nous avons choisi d'examiner le devenir des ASA à trois points de leur évolution :

- (1) La première activité professionnelle aussitôt après l'obtention du titre AFP d'ASA.
- (2) L'activité professionnelle actuelle, dans le cas où un changement est intervenu depuis la première activité (changement d'employeur, de fonction ou de métier, entrée dans une autre formation ou achèvement d'une autre formation, cessation ou reprise du travail) ; pour les personnes qui n'ont pas connu de changements, l'activité actuelle est donc identique à la première activité.
- (3) Les intentions professionnelles à un horizon de 2 ans.

2.4. Première activité après l'obtention du titre AFP d'ASA

3 participant-e-s sur 4 (75.3%, n=73) ont exercé leur métier d'ASA aussitôt après l'obtention du titre AFP. Par contre, 12.4% (n=12) se sont orienté-e-s aussitôt vers une autre formation professionnelle ou continue à temps plein (école, études, CFC, etc.), 8.2% (n=8) ont exercé une activité professionnelle dans une autre fonction que celle d'ASA et une minorité (4.1%, n=4) n'ont pas exercé d'activité professionnelle ni ne sont entré-e-s dans une formation. Ainsi, les ASA semblent bénéficier d'une situation sur le marché du travail plutôt favorable immédiatement après l'obtention du titre AFP.¹⁰

¹⁰ La formation ASA AFP a été bien accueillie par les employeurs, notamment ceux des institutions pour personnes âgées, car cela leur a permis de pallier la disparition de la formation d'aide-soignant-e de la Croix-Rouge. Par conséquent, les employeurs ne semblent pas avoir de réticence à les engager.

2.4.1. Première activité professionnelle en tant qu'ASA

Parmi les personnes qui ont exercé leur première activité en tant qu'ASA (N =73), 84.9% (n=62) occupent toujours ce premier emploi depuis l'obtention de leur attestation (cf. chapitre 2.5.1 activité professionnelle actuelle en tant qu'ASA).

Parmi les personnes qui ont connu des changements d'emploi (N =11), toutes ont travaillé dans un établissement médico-social (EMS). Un peu moins de la moitié (n=5) a été engagé à plein temps (taux d'activité supérieur à 90%) et 9 personnes ont occupé ce premier emploi pour une durée de 2 ans au maximum.

La plupart de ces personnes (n=9) estiment qu'elles ont pu utiliser assez, voire tout à fait les compétences acquises durant leur apprentissage d'ASA lors de ce premier poste occupé après l'obtention du titre AFP.

Les personnes qui ont connu des changements d'emploi depuis l'obtention du titre AFP d'ASA ont également été interrogées sur les raisons de l'abandon de ce poste. Il en ressort que les causes principales (*plusieurs réponses possibles*) en sont : la poursuite de leur formation (études, formation, perfectionnement) (n=4), la fin du contrat à durée déterminée (n=3) et les conditions de travail non satisfaisantes (salaire, horaires, tâches, ambiance de travail, taux d'activité, transports, etc.) (n=3). Une personne a changé de poste car elle souhaitait faire quelque chose d'autre. Il est intéressant de relever que le licenciement, le service militaire ou civil ainsi que les raisons de santé et celles familiales et/ou personnelles n'ont pas du tout été évoqués parmi les raisons du changement.

2.4.2. En formation professionnelle ou continue à temps plein

Parmi les personnes qui après l'obtention du titre AFP d'ASA ont commencé une formation professionnelle ou continue à temps plein (école, études) (N=12), 9 sont toujours en train de la suivre au moment de l'enquête (cf. chapitre 2.5.2 actuellement en formation professionnelle ou continue à temps plein).

Parmi les 3 personnes restantes, toutes ont suivi un apprentissage d'ASSC (sans maturité professionnelle). Les raisons principales (*plusieurs réponses possibles*) qui les ont poussées à commencer cette formation ont été l'amélioration de leur avenir professionnel (n=3), l'approfondissement de leurs connaissances (n=3), l'augmentation de leur salaire (n=2), les conseils de leur employeur (n=2) ainsi que la diminution du risque de se retrouver au chômage (n=1). Personne n'a commencé la formation en raison de l'exigence de l'employeur ou de l'envie de changer de métier. 2 personnes ont terminé leur formation en 2017 et la 3^{ème} n'a pas précisé de date.

2.4.3. Première activité professionnelle dans une autre fonction

Parmi les personnes qui ont travaillé dans une autre fonction immédiatement après l'obtention du titre AFP d'ASA (N=8), 6 continuent à occuper ce premier emploi au moment de l'enquête (cf. chapitre 2.5.3 activité professionnelle actuelle dans une autre fonction).

Parmi les 2 personnes qui ont changé d'emploi entre-temps, une a travaillé moins de 6 mois à un taux d'activité inférieur à 10% dans le domaine du social et n'a pas travaillé en tant qu'ASA car elle a trouvé une place d'apprentissage en tant qu'assistante socio-éducative (ASE), alors que l'autre a travaillé à plein temps pour une durée inférieure à 6 mois dans le

domaine de la santé et n'a pas travaillé en tant qu'ASA car elle a commencé un apprentissage d'ASSC.

2.4.4. Sans activité professionnelle

Finalement, 4 personnes n'ont pas exercé d'activité professionnelle après l'obtention de leur titre AFP d'ASA. Parmi celles-ci une est toujours sans emploi au moment de l'enquête (cf. chapitre 2.5.4 actuellement sans activité professionnelle).

Concernant les 3 personnes qui au moment de l'enquête ne sont plus sans emploi, 1 est restée sans activité professionnelle pendant trois ans, alors que 1 pendant deux mois. Ces personnes n'ont pas pris un emploi après l'obtention de leur titre AFP d'ASA pour les raisons suivantes (*plusieurs réponses possibles*) : pas d'emploi trouvé (n=3), manque de motivation à travailler en tant qu'ASA (n=1), raisons de santé (maladie, accident, AI) (n=1). Ni les conditions de travail non satisfaisantes, ni les raisons familiales et/ou personnelles, ni le service militaire/civile n'ont été évoqués comme sources de l'absence d'activité professionnelle.

Comme on peut constater, il y a globalement peu de changements entre la première activité après l'obtention du titre AFP d'ASA et la situation professionnelle au moment de l'enquête.

2.5. Situation actuelle

Au moment de l'enquête, 68% (n=66) des participant-e-s travaillent en tant qu'ASA, 17.5% (n=17) sont en formation professionnelle ou en formation continue à temps plein (école, études), 10.3% (n=10) travaillent dans une autre fonction, alors que 5.2% (n=5) sont sans activité professionnelle (*plusieurs réponses possibles*). Parmi eux, une personne a répondu travailler en tant qu'ASA et être en formation professionnelle ou en formation continue à temps plein conjointement. Ainsi, le taux d'insertion est globalement d'un bon niveau pour les bénéficiaires d'un titre AFP d'ASA, plus de 6 mois après l'obtention du titre (promotions 2014 à 2017).

2.5.1. Activité professionnelle actuelle en tant qu'ASA

Les résultats qui suivent se rapportent aux 66 personnes qui, au moment de l'enquête, sont actives en qualité d'ASA.

Activité exercée et insertion institutionnelle

Au moment de l'enquête, le lieu de travail principal en tant qu'ASA se situe pour 36.4% (n=24) d'entre eux/elles dans le canton de Fribourg, pour 27.3% (n=18) sur Vaud, pour 22.7% (n=15) en Valais et 12.1% (n=8) dans le Jura, à savoir dans les cantons dans lesquels les ASA ont réalisé leur formation professionnelle. Seule 1 personne (1.5%) travaille sur Berne.

Presque la totalité des professionnel-le-s travaillent et habitent dans le même canton (Fribourg : 22 sur 23, 1 personne travaillant sur Vaud ; Jura : 8 sur 9, 1 personne travaillant sur Berne ; Vaud : 17 sur 19, 2 personnes travaillant sur Fribourg ; Valais : 15 sur 15).

La majorité des participant-e-s travaillent au sein d'un établissement médico-social (EMS) (81.8%, n=54) ou dans un service d'aide et de soins à domicile (10.6%, n=7).

Tableau 11 : Milieu de pratique

	N	%
Etablissements médico-social (EMS)	54	81.8
Service d'aide et de soins à domicile	7	10.6
Institution pour personnes en situation de handicap (foyer, atelier)	2	3.0
Hôpital, clinique privée, centre de réadaptation	2	3.0
Centre de formation spécialisé (ORIF, CFPS Seedorf, Les Peupliers, etc.)	-	-
Autres milieux de pratique (Adecco)	1	1.5

Remarques : N = 66.

Par ailleurs, la majorité des ASA (92.4%, n=61) sont principalement intégré-e-s dans le secteur des soins. Personne ne travaille dans les secteurs de l'intendance ou du service, restauration : il se peut que les participant-e-s assimilent ce genre d'activité au secteur des soins.

Tableau 12 : Secteur de l'activité professionnelle

	N	%
Soins	61	92.4
Animation	1	1.5
Administration, logistique	1	1.5
Intendance	-	-
Service, restauration	-	-
Autres réponses (plusieurs secteurs à la fois)	3	4.5

Remarques : N = 66.

Près de deux-tiers des participant-e-s (62.1%, n=41) ont trouvé le poste exercé au moment de l'enquête grâce à l'entreprise formatrice, 16.7% (n=11) en répondant à une offre d'emploi et 15.2% (n=10) en adressant une offre d'emploi spontanée. Personne n'a obtenu le poste par le biais des services de placement.

Tableau 13 : Vecteur d'obtention du poste occupé actuellement

	N	%
Grâce à l'entreprise formatrice	32	62.1
Réponse à une offre d'emploi	11	16.7
Envoi d'une offre d'emploi spontanée	10	15.2
Grâce à la famille ou des connaissances	4	6.1
Grâce au service de placement	-	-

Remarques : N = 66.

Concernant la durée de l'activité professionnelle actuelle, on observe que 62.1% (n=41) des professionnel-le-s exercent leur activité en tant qu'ASA depuis moins de 2 ans, 1 personne sur 3 (33.3%, n=22) a une ancienneté de 2 à 4 ans, et 4.5% (n=3) travaillent depuis 4 ans et plus¹¹.

¹¹ Pour rappel, l'échantillon de cette enquête compte plusieurs cohortes.

Tableau 14 : Durée de l'activité professionnelle actuelle

	N	%
Moins de 6 mois	12	18.2
Entre 6 mois et 1 année	15	22.7
Entre 1 année et 2 ans	14	21.2
Entre 2 ans et 3 ans	13	19.7
Entre 3 ans et 4 ans	9	13.6
Plus de 4 ans	3	4.5

Remarques : N = 66.

Assez logiquement, la durée de l'activité professionnelle en tant qu'ASA est significativement liée à l'année d'obtention du titre d'ASA.

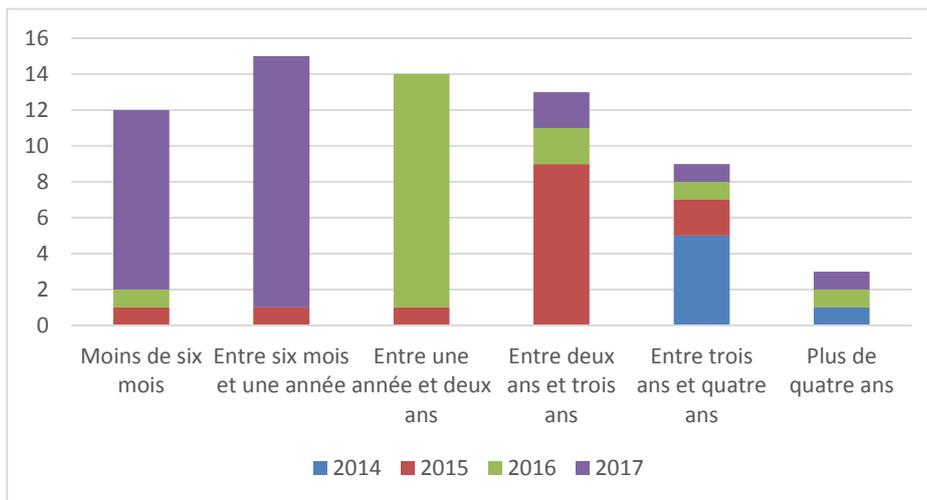


Figure 4 : Répartition de la durée de l'activité professionnelle en tant qu'ASA des participant-e-s en fonction de l'année d'obtention du diplôme

Conditions de travail

Un peu plus de la moitié des personnes qui travaillent en tant qu'ASA sont engagées à plein temps (taux d'activité supérieur à 90%)¹² (51.5%, n=34) au moment de l'enquête et 1 seule personne travaille à un taux d'activité inférieur à 50%.

Tableau 15 : Taux d'activité en tant qu'ASA

Taux d'activité	N	%
Temps partiel réduit (inférieur à 50%)	1	1.5
Temps partiel conséquent (de 50% à 89%)	31	47.0
Plein temps (90% et plus)	34	51.5

Remarques : N = 66.

Le genre ne semble jouer aucun rôle sur le taux d'activité.

¹² Dans le présent rapport, le taux d'activité est catégorisé suivant les normes utilisées par l'enquête suisse sur la population active (ESPA) : temps partiel réduit (inférieur à 50%), temps partiel conséquent (de 50% à 89%), plein temps (90% et plus).

Pour 72.7% (n=48) des personnes participantes, le taux d'activité auquel elles exercent en tant qu'ASA correspond à ce qu'elles souhaitaient, alors que 19.7% (n=13) d'entre elles aimeraient travailler plus et 7.6% (n=5) moins.

Les personnes ont été interrogées sur les raisons de préférer un travail à temps partiel en tant qu'ASA (*plusieurs réponses possibles*). Il en ressort que 16.7% (n=11) travaillent à temps partiel pour consacrer du temps à leurs intérêts personnels, 12.1% (n=8) parce qu'elles n'ont pas trouvé d'activité à plein temps, respectivement pour des raisons familiales et/ou personnelles et 10.6% (n=7) en raison de leurs études.

Tableau 16 : Raisons du travail à temps partiel

	N	%
Temps consacré à mes intérêts personnels	11	16.7
Pas trouvé d'activité à plein temps	8	12.1
Raisons familiales et/ou personnelles	8	12.1
Etudes, formation, perfectionnement	7	10.6
Problèmes d'organisation (horaires, transport, etc.)	3	4.5
Raisons de santé (maladie, accident, AI)	1	1.5
Autres raisons : autre emploi dans le secteur de la vente, respect du contrat	2	4.3

Remarques : N = 66.

Le revenu mensuel net en tant qu'ASA (sans 13^{ème} salaire) s'élève le plus souvent entre Frs 3'000.- et 4'000.- (48.5%, n=28) ; plus d'1 participant-e sur 5 (21.2%, n=14) gagne entre Frs 2'000.- et 3'000.- et près d'un-quart (25.7%, n=17) entre Frs 4'000.- et 5'000.-. Les salaires inférieurs à Frs 2'000.- (4.5%, n=3) sont assez rares, alors que personne ne gagne plus de Frs 5'000.-¹³.

Tableau 17 : Salaire mensuel net

	N	%
moins de Frs 1'900.- par mois	3	4.5
De Frs 2'000.- à Frs 2'499.- par mois	5	7.6
De Frs 2'500.- à Frs 2'999.- par mois	9	13.6
De Frs 3'000.- à Frs 3'499.- par mois	19	28.8
De Frs 3'500.- à Frs 3'999.- par mois	13	19.7
De Frs 4'000.- à Frs 4'499.- par mois	9	13.6
De Frs 4'500.- à Frs 4'999.- par mois	8	12.1
Plus de Frs 5'000.- par mois	--	--

Remarques : N = 66. Salaire mensuel net sans 13^{ème} salaire.

Le salaire mensuel net est significativement lié au taux d'activité : 7 personnes sur 10 (70.5%, n=24) travaillant à plein temps (90% et plus) indiquent un salaire mensuel net de Frs 3'500.- ou plus, tandis que cette part est minime chez les personnes ayant un taux d'activité inférieur à 90% (19.3%, n=6).

¹³ Ces chiffres ne tiennent pas compte des différences salariales entre les différents cantons ayant participé à l'enquête.

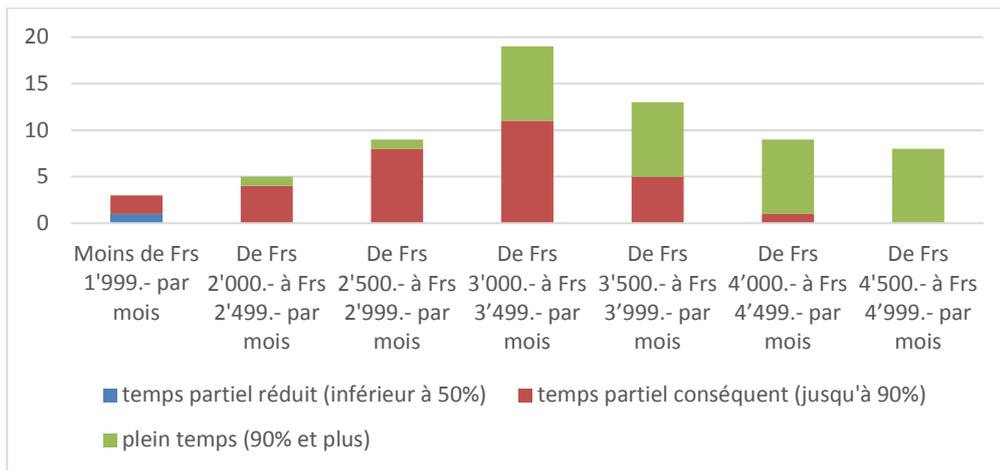


Figure 5 : Répartition du salaire en fonction du taux d'activité

Finalement, la totalité des répondant-e-s touchent un 13^{ème} salaire en tant qu'ASA.

S'agissant de la situation professionnelle, la majorité des participant-e-s déclare être salariée avec un contrat à durée indéterminée (87.9%, n=58), les autres étant engagé-e-s avec un contrat à durée déterminée (10.6%, n=7) et 1 personne travaille en tant qu'indépendante.

Deux-tiers des participant-e-s (66.7%, n=44) déclarent avoir un cahier des charges en tant qu'ASA dans leur poste principal actuel. Pour la quasi-totalité d'entre eux/elles (95.5%, n=42), le cahier des charges correspond à leur activité professionnelle en tant qu'ASA.

La majorité des participant-e-s (81.8%, n=54) estiment qu'ils/elles peuvent utiliser les compétences acquises durant leur apprentissage d'ASA dans le cadre de leur travail actuel en tant qu'ASA (assez : 34.8%, n=23 ; tout à fait : 47%, n=31), alors que près d'1 participant-e sur 5 (18.2%, n=12) estime les utiliser peu. Personne n'a répondu ne voir aucun lien entre les compétences acquises durant l'apprentissage et leur travail actuel.

Satisfaction face au travail actuel

Le questionnaire abordait également la perception subjective des conditions de travail en tant qu'ASA.

Tout d'abord, les ASA étaient invité-e-s à évaluer leur travail actuel en tant qu'ASA en lui attribuant une note allant de 0 (*je ne le supporte pas*) à 10 (*je l'adore*). La moyenne est de 8.15 (é.t. = 1.67, étendue allant de 4 à 10). Notons qu'aucun-e participant-e n'apprécie pas du tout son travail (note allant de 0 à 3), alors qu'à l'opposé, 44% (n=29) l'apprécie fortement (note allant de 9 à 10).

Le fait que la plupart des participant-e-s occupe toujours le premier emploi après la formation d'ASA au moment de l'enquête peut être lié à la grande satisfaction éprouvée par rapport à leur travail.

Par ailleurs, les participant-e-s étaient appelé-e-s à s'exprimer sur la satisfaction à l'égard de leur travail en tant qu'ASA à l'aide d'une échelle de Likert en 4 points allant de 1 (*pas du tout satisfait*) à 4 (*tout à fait satisfait*). Il en ressort que globalement, les ASA sont satisfait-e-s de leur travail, notamment en ce qui concerne la relation avec les client-e-s (m=3.75), la relation avec les collègues et leur intégration dans l'équipe (m=3.57), la relation avec la

famille des client-e-s (m=3.56) et l'autonomie professionnelle (m=3.51). La satisfaction exprimée est la moins forte aussi bien à l'égard du salaire (m=2.58) que des possibilités de promotion professionnelle (m=3.00).

Tableau 18 : Facteurs de satisfaction à l'égard du travail principal en tant qu'ASA

	Moyenne	Ecart-type	N
Tâches à réaliser	3.31	0.75	65
Charge de travail	3.27	0.89	64
Horaires de travail	3.13	0.85	63
Salaire	2.58	0.97	65
Sécurité de l'emploi	3.37	0.74	64
Autonomie dans mon travail	3.51	0.64	65
Reconnaissance par l'équipe	3.12	0.93	65
Reconnaissance par l'employeur	3.40	0.79	65
Reconnaissance par l'entourage	3.44	0.82	62
Relation avec les collègues, intégration dans l'équipe	3.57	0.64	65
Relations avec les client-e-s	3.75	0.53	65
Relation avec la famille des client-e-s	3.56	0.66	64
Equilibre entre vie privée et vie professionnelle	3.26	0.78	65
Possibilité de promotion professionnelle	3.00	1.02	55
Possibilité de perfectionnement et de formation continue	3.25	0.85	57

Remarques : La satisfaction est mesurée sur une échelle allant de 1 (*pas du tout satisfait*) à 4 (*tout à fait satisfait*). Le N variable est lié au fait que les participant-e-s pouvaient cocher la case « ne s'applique pas ».

Selon ces résultats, les variables internes sur lesquelles les ASA peuvent exercer un contrôle (i.e. relations avec les client-e-s, la famille des client-e-s et les collègues, autonomie professionnelle) semblent donner plus de satisfaction que les variables externes, telles que le salaire, la possibilité de promotion professionnelle, la reconnaissance par l'équipe ou les horaires de travail, dont le contrôle direct leur échappe. A ce propos, il est intéressant de remarquer que l'exercice du métier d'ASA ne permet pas vraiment une amélioration subjective des conditions de travail, alors qu'il s'agit d'une des motivations qui a sous-entendu le choix du métier d'ASA.

Plusieurs variables individuelles exercent une influence sur la satisfaction face au travail. Du point de vue du genre, les femmes expriment une satisfaction plus élevée à l'égard du salaire que les hommes. Du point de vue de la nationalité, les ASA de nationalité suisse sont plus satisfait-e-s de la charge de travail et de la reconnaissance par l'entourage que les ASA de nationalité étrangère. La voie de formation (apprentissage, VAE, article 32) et le taux d'activité en tant qu'ASA ne jouent par contre aucun rôle sur la satisfaction face au travail.

Les ASA étaient également appelé-e-s à s'exprimer sur l'importance de différentes facettes de leur travail en tant qu'ASA à l'aide d'une échelle de Likert en 4 points allant de 1 (*pas du tout important*) à 4 (*tout à fait important*). Il en ressort que le contact direct avec les client-e-s (m=3.83), la reconnaissance par l'employeur (m=3.75), l'autonomie dans le travail (m=3.71) et les tâches ayant du sens (m=3.70) sont les aspects que les ASA considèrent les plus importants dans leur travail. Par contre, la régularité des horaires de travail (m=3.31) et la reconnaissance par l'entourage (m=3.47) sont les aspects les moins importants.

Tableau 19 : Importance de différentes facettes du travail principal en tant qu'ASA

	Moyenne	Ecart-type	N
Tâches ayant du sens	3.70	0.49	64
Contact direct avec les client-e-s	3.83	0.38	65
Activités permettant l'acquisition de nouvelles connaissances	3.63	0.57	65
Autonomie dans le travail	3.71	0.46	65
Bon niveau de salaire	3.58	0.61	62
Régularité des horaires de travail	3.31	0.78	62
Reconnaissance par l'équipe	3.57	0.64	63
Reconnaissance par l'employeur	3.75	0.47	64
Reconnaissance par l'entourage	3.47	0.73	64
Equilibre entre vie privée et vie professionnelle	3.63	0.60	63
Bonnes perspectives de de promotion professionnelle	3.54	0.56	61
Bonnes perspectives de perfectionnement et de formation continue	3.56	0.62	61

Remarques : L'importance est mesurée sur une échelle allant de 1 (*pas du tout important*) à 4 (*tout à fait important*). Le N variable est lié au fait que les participant-e-s pouvaient cocher la case « ne s'applique pas ».

Selon ces résultats, le contact direct avec les client-e-s et l'autonomie dans le travail sont des variables qui sont à la fois importantes pour le travail en tant qu'ASA et qui leur procurent beaucoup de satisfaction.

Changement de travail

Un quart des participant-e-s qui travaillent en tant qu'ASA (25.8%, n=17) ont changé d'employeur depuis l'obtention de leur titre AFP d'ASA. Parmi ces derniers, 29.4% (n=5) ont eu un employeur différent, plus de la moitié (52.9%, n=9) ont eu deux employeurs différents et 17.6% (n=3) trois employeurs différents.

Les personnes qui ont changé au moins une fois d'activité professionnelle principale depuis l'obtention de leur titre AFP d'ASA (N=17) ont été interrogées sur la cause du dernier changement. La fin du contrat à durée déterminée (n=6), les conditions de travail non satisfaisantes (salaire, horaires, tâches, ambiance de travail, taux d'activité, transports, etc.) (n=4) ainsi que le souhait de changer, de faire quelque chose d'autre (n=4) sont les principales causes du dernier changement d'emploi. Le licenciement, le service militaire ou civil, les raisons de santé ainsi que celles personnelles et/ou familiales n'ont pas été évoqués.

Tableau 20 : Cause du dernier changement d'activité professionnelle

	N	%
Fin du contrat à durée déterminée	6	40.0
Conditions de travail pas satisfaisantes	4	26.7
Souhait de changer, de faire quelque chose d'autre	4	26.7
Etudes, formation, perfectionnement	1	6.7
Licenciement	-	-
Service militaire, service civil	-	-
Raisons de santé	-	-
Raisons personnelles et/ou familiales	-	-

Remarques : N = 15

2.5.2. Actuellement en formation professionnelle ou continue à temps plein

Au moment de l'enquête, 17.5% (n=17) des participant-e-s sont en formation professionnelle ou en formation continue à temps plein (école, études). La plupart d'entre eux/elles suivent soit un apprentissage d'ASSC sans maturité professionnelle (64.7%, n=11), soit un apprentissage d'ASE sans maturité professionnelle (29.4%, n=5), alors qu'1 personne fait des études d'assistante médicale. Les principales raisons (*plusieurs réponses possibles*) qui les ont poussé-e-s à commencer une nouvelle formation ont été d'approfondir leurs connaissances, d'améliorer leur avenir professionnel et d'augmenter leur salaire.

Tableau 21 : Raisons pour avoir commencé une nouvelle formation

	Oui	%
Pour approfondir mes connaissances	17	100
Pour améliorer mon avenir professionnel	16	97.1
Pour augmenter mon salaire	11	64.7
Parce que mon employeur me l'a conseillé	4	23.5
Pour changer de métier	4	23.5
Pour diminuer le risque de me trouver au chômage	3	17.6
Parce que mon employeur l'a exigé	-	-

Remarques : N = 17.

Les participant-e-s ont commencé la nouvelle formation soit en 2014 (n=3), soit en 2015 (n=3), soit en 2016 (n=4), soit en 2017 (n=5), soit en 2018 (n=2).

2 personnes ont déjà terminé leur formation, respectivement en 2015 (n=1) ou 2016 (n=1). Les autres personnes sont encore en train de suivre leurs études et la fin de cette formation est prévue soit pour l'année en cours (2018) (n=3), soit en 2019 (n=7) soit en 2020 (n=5).

2.5.3. Activité professionnelle actuelle dans une autre fonction

Pour rappel, 10.3% (n=10) des participant-e-s à l'enquête travaillent dans une autre fonction au moment de l'enquête : 9 dans le domaine de la santé et 1 dans le domaine du social. Du point de vue de la durée de l'activité professionnelle actuelle, la moitié d'entre eux/elles exercent cette activité depuis 4 ans et plus. Les autres ont une ancienneté de 6 mois à 3 ans.

Tableau 22 : Durée de l'activité professionnelle actuelle

	N	%
Moins de 6 mois	-	-
Entre 6 mois et 1 année	2	20
Entre 1 année et 2 ans	2	20
Entre 2 ans et 3 ans	1	10
Entre 3 ans et 4 ans	-	-
Plus de 4 ans	5	50

Remarques : N = 10.

Le travail à temps partiel est caractéristique de ces personnes, puisque toutes sont engagées à temps partiel avec un taux d'activité fluctuant entre 50% et 89%.

Tableau 23 : Taux d'activité

	N	%
Temps partiel réduit (inférieur à 50%)	-	-
Temps partiel conséquent (de 50% à 89%)	10	100
Plein temps (90% et plus)	-	-

Remarques : N = 10.

L'engagement par l'employeur dans une autre fonction est la raison principale selon laquelle ces personnes ne travaillent pas en tant qu'ASA au moment de l'enquête. Cela signifie que malgré l'obtention du titre AFP, les ASA sont engagé-e-s dans certaines institutions avec un cahier des charges d'ASSC, d'aide infirmière, d'auxiliaire de santé ou de personnel sans formation.

La poursuite des études et le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi sont les autres raisons qui ne permettent pas l'exercice du travail en tant qu'ASA.

Tableau 24 : Raisons de ne pas travailler en tant qu'ASA

	N	%
Pas trouvé d'emploi	1	10
Conditions de travail pas satisfaisantes	-	-
Raisons personnelles et/ou familiales	-	-
Manque de motivation à travailler en tant qu'ASA	-	-
Raisons de santé	-	-
Etudes, formation, perfectionnement	3	30
Service militaire, service civil	-	-
Autres raisons : engagement selon une autre fonction ¹⁴	7	70

Remarques : N = 10. Plusieurs réponses possibles.

2.5.4. Actuellement sans activité professionnelle

5 participant-e-s (5.2%) sont sans activité professionnelle au moment de l'enquête : 4 sont au chômage et/ou à la recherche d'emploi et 1 remplit des obligations personnelles et/ou familiales (grossesse, soins à des enfants ou adultes, etc.).

Toutes les personnes qui sont à la recherche d'un emploi connaissent une période de chômage de courte durée (max. 6 mois). Parmi les difficultés spécifiques à trouver un emploi (*plusieurs réponses possibles*), elles citent le manque d'expérience professionnelle, l'âge et le fait qu'ils ne connaissent personne pour les « pistonner ».

¹⁴ AFP reconnue mais cahier des charges d'ASSC, d'aide infirmière, d'auxiliaire de santé ou de personnel sans formation.

Tableau 25 : Facteurs perçus de difficultés à trouver un emploi

	N
Mon sexe	-
Une expérience professionnelle insuffisante	1
Mon âge	1
La conjoncture économique	-
Ma nationalité	-
Le fait de ne pas trouver de poste à plein temps	-
Des attentes trop élevées de ma part	-
Le fait que je ne connais personne pour me « pistonner »	1
Le fait de ne pas trouver de poste à temps partiel	-
Une incompatibilité d'horaires avec mes autres obligations	-
Autres réponses : indécision de l'AI, problème de santé, pas fait assez de recherche	3

Remarques : N = 5. Plusieurs réponses possibles.

Le nombre réduit de personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle, temporairement suite à l'obtention de leur attestation ou de façon plus durable, montre que, pour le moment, il n'y a pas une forte déperdition des ASA formé-e-s en raison de l'absence d'exercice professionnel.

2.6. Perspectives d'avenir

D'une manière générale, la majorité des ASA¹⁵ (79.8%, n=75) sont satisfait-e-s de leur situation professionnelle au moment de l'enquête.

Tableau 26 : Satisfaction par rapport à la situation professionnelle actuelle

	N	%
Pas du tout	7	7.4
Un peu	12	12.8
Plutôt	33	35.1
Tout à fait	42	44.7

Remarques : N = 94.

Cela vaut aussi bien pour les personnes qui exercent en tant qu'ASA (81.8%, n=54) que pour les personnes qui sont en formation (88.2%, n=15). Par contre, les personnes qui travaillent dans une autre fonction qu'ASA (70%, n=7) ou qui n'ont pas d'activité professionnelle (40%, n=2) sont moins satisfaites.

Tableau 27 : Satisfaction des personnes qui travaillent en tant qu'ASA par rapport à la situation professionnelle actuelle

	N	%
Pas du tout	3	4.6
Un peu	8	12.3
Plutôt	25	38.5
Tout à fait	29	44.6

Remarques : N = 65.

¹⁵ Trois personnes n'ont pas répondu à la section du questionnaire portant sur les perspectives d'avenir.

Tableau 28 : Satisfaction des personnes qui font une formation par rapport à la situation professionnelle actuelle

	N	%
Pas du tout	-	-
Un peu	2	11.8
Plutôt	9	52.9
Tout à fait	6	35.3

Remarques : N = 17.

Tableau 29 : Satisfaction des personnes qui travaillent dans une autre fonction par rapport à la situation professionnelle actuelle

	N	%
Pas du tout	1	10
Un peu	2	20
Plutôt	2	20
Tout à fait	5	50

Remarques : N = 10.

Tableau 30 : Satisfaction des personnes sans activité professionnelle par rapport à la situation professionnelle actuelle

	N	%
Pas du tout	3	60
Un peu	-	-
Plutôt	-	-
Tout à fait	2	40

Remarques : N = 5.

Malgré la satisfaction globale face au travail, 64.9% (n=63) des ASA songent à se réorienter professionnellement, alors que seulement 32% (n=31) n'y songent jamais. Parmi les 63 personnes qui y songent, 14.4% (n=14) y songent rarement, 38.1% (n=37) parfois et 12.4% (n=12) souvent. La question se pose de savoir ce que la réorientation professionnelle signifie pour ces personnes car les résultats de l'enquête laissent supposer qu'elle s'approche plutôt de l'avancement, du perfectionnement professionnel dans le même domaine d'activité. La question se pose de savoir si l'AFP ASA serait perçue comme une profession tremplin.

Interrogé-e-s sur leurs intentions professionnelles dans les deux prochaines années, 39.1% (n=36) des participant-e-s souhaitent poursuivre leur métier dans l'institution dans laquelle ils/elles travaillent au moment de l'enquête, 39.1% (n=36) commencer une nouvelle formation (ce qui confirmerait en partie l'hypothèse d'un perfectionnement professionnel), 18.5% (n=17) trouver un autre emploi dans la santé ou le social et 3.3% (n=3) trouver un autre emploi dans un autre domaine que la santé ou le social. Une personne souhaite terminer sa formation d'ASSC et une autre ne sait pas.

Parmi les personnes qui souhaitent commencer une nouvelle formation (N=36), 26 (72.2%) veulent la suivre dans le domaine de la santé, 4 (11.1%) dans le domaine du social, personne ne souhaite étudier dans le domaine de l'intendance et 6 personnes (16.7%) souhaitent poursuivre dans un autre domaine (employé de commerce : n=1 ; psychologie : n=1 ; ne sait pas : n=1 ; pas de précisions : n=3).

Les principales raisons (*plusieurs réponses possibles*) pour commencer cette nouvelle formation sont l'approfondissement des connaissances (100%, n=33), l'amélioration des possibilités professionnelles (97%, n=32) ainsi que l'augmentation de salaire (81.8%, n=27).

Tableau 31 : Raisons pour commencer une nouvelle formation

	Oui	%
Pour approfondir mes connaissances	33	100
Pour améliorer mes possibilités professionnelles	32	97.0
Pour augmenter mon salaire	27	81.8
Pour diminuer le risque de me trouver au chômage	14	42.4
Pour changer de métier	11	33.3
Parce que mon employeur me l'a conseillé	5	15.1
Parce que mon employeur l'a exigé	1	3.0

Remarques : N = 33. Plusieurs réponses possibles

La plupart de ces personnes pense commencer cette nouvelle formation au plus tard au cours des deux prochaines années.

2.7. Remarques finales des participant-e-s à l'enquête

Finalement, les participant-e-s ont été invité-e-s à ajouter des éléments qui leur paraissaient importants. Voici les remarques¹⁶ finales que les participant-e-s ont souhaité partager :

« *Le salaire laisse à désirer par rapport au travail que l'on fournit (charge de travail, horaire, difficultés, fatigue, etc.). Je trouve que le métier ASA n'est pas assez valorisé, on est considéré comme des auxiliaires et non comme des ASA. Nous apprenons beaucoup de choses à l'école qu'on ne peut pas pratiquer par la suite!!!* »

« *L'apprentissage d'ASA est à mon goût beaucoup, beaucoup trop facile. Si je l'avais su avant, j'aurais opté pour ASSC. Actuellement, j'ai 34 ans et je n'ai pas envie à nouveau de me retrouver sur les bancs d'école avec un salaire d'étudiant même en cours d'emploi car une restriction salariale importante de 50% du salaire est requise. Je ne peux pas tout simplement. Le salaire en tant qu'ASA est misérable et il n'y a pas de réelle différence entre un aide-infirmier sans formation ou une personne ayant suivi des cours à la Croix-Rouge. Il faut quand même dire que l'on a plus de 150 heures en plus de cours, pour une différence salariale de Frs. 100-200.-, c'est scandaleux quand on sait que ma formation a coûté plus de Frs. 22'000.- tous frais compris (manger, boire, livre, transports, assurance, etc.). Ces chiffres comprennent également les impôts : hé oui, avant d'être apprenti j'étais employé en tant qu'aide-infirmier avec un salaire à 100% et les impôts de l'année d'avant arrivent quand vous êtes apprenti et il faut les payer (Frs. 3000-4000.-).* »

« *Je suis restée 25 ans femme au foyer après un certificat équivalent à une AFP téléphoniste. Ensuite cours Croix-Rouge. Mon employeur m'a souvent demandé de me lancer dans la formation ASSC. A mon âge, je n'ai pas osé. Alors quand la formation ASA a débuté en Valais j'ai osé franchir le pas. Les profs et mon employeur au vu des résultats m'ont encouragée à poursuivre, ce que j'ai pu faire grâce à ce dernier avec qui j'ai trouvé un arrangement financier.* »

« *Comme je n'ai pas fait l'école obligatoire en Suisse, certaines questions demandent beaucoup d'explications que je n'ai pas pu donner. J'espère que ça ne va pas modifier votre enquête.* »

¹⁶ Des corrections d'orthographe, syntaxe et grammaire ont été apportées aux remarques des participant-e-s.

« Apprentissage de 2011 à 2013. Ces dates ne sont pas mentionnées dans le questionnaire. »

« En Suisse, nous avons de la chance d'avoir autant de formations à disposition ! »

« Aide ASA pouvait avoir l'opportunité de travailler à l'hôpital au Valais. »

« Qu'on soit dans la même classe au niveau des plannings que les aides-soignants même si on a le même salaire. Et engager des ASA en milieu hospitalier ça serait très possible car c'est presque le même travail. Et un merci à vous d'avoir créé ce questionnaire. »

« Salaire pas très adapté. Un ASA est très adapté en centre hospitalier pour le travail. »

« Le travail d'ASA, n'est pas assez valorisé dans les institutions, pas assez payé, pour ce qu'on fait. Il faudrait améliorer les cours d'ASA donnés, plus que de responsabilité. Une ASA devrait former une ASA car connaît la formation et TPI et qualité de la formation. »

« Ce que j'ai appris et ai fait, ça n'a rien à voir avec le salaire. »

« Il serait bénéfique que l'ORTRA impose des formations continues aux institutions employant des ASA afin de promouvoir des perspectives de progression. »

« La formation ASA est encore peu connue dans les institutions. Beaucoup d'apprentis auraient voulu que la formation intègre la prise de sang. »

« Notre salaire est très bas et l'employeur nous appelle aide-soignant : je suis déçu !!! »

« Pour l'instant je ne souhaite pas augmenter le taux de mes activités pour des raisons médicales et ménager mon dos. »

« Je trouve que malgré les moyens auxiliaires on se fait toujours aussi mal au dos. Dans tous les EMS que j'ai faits il y a toujours un manque de personnel. Je trouve aussi qu'on n'a pas assez de temps pour s'occuper des résidents car s'occuper de 6 à 7, voire 8 résidents le matin sachant qu'il y en a qui sont des cas lourds. Tu dois t'occuper toute seule et faire tout vite ; on n'a pas le temps de mettre en pratique ce qu'on a appris en tant qu'ASA. Je n'ai pas le temps de prendre soins d'eux comme c'est écrit dans les livres et comme on nous apprend. Et en faisant tout rapidement je n'ai pas le temps d'économiser mon dos, de penser à tout cela. Il faudrait qu'il y ait plus de personnel et moins de résidents à s'occuper pour pouvoir prendre plus de temps avec eux, d'aller vraiment à leur rythme et non vite parce que tu as encore des douches, des lits, des notes, des plateaux à ranger, des personnes alitées à aider à manger. Je trouve dommage aussi que dans ce métier je suis considéré... »

« Qu'on valorise cette formation parce que c'est une prise de conscience totale et donne du sens à tout ce que je fais. »

« J'aime mon travail mais actuellement je ne peux pas le faire comme j'aimerais à cause de la charge de travail. J'aimerais avoir plus de temps à consacrer au client pendant les soins. »

« Je n'ai pas trouvé ma place en tant qu'ASA en EMS. Je me sentrais mieux aux soins à domicile avec ma formation d'ASA. »

« Postgrade pas encore reconnu dans certains établissements (poste attribué par l'Etat) donc cahier des charges d'aide infirmière et non d'ASA (si cahier des charges différents ?) »

« Les professeurs du site de Saint-Loup sont des personnes qui ont transmis beaucoup d'humanité dans leurs cours. Et c'est pourquoi les cours ont été intéressants et m'ont appris beaucoup à ÊTRE avec les résidents avec qui je travaille actuellement. Et non de la théorie pure et dure comme en ASE actuellement. Merci à eux d'avoir transmis de leur personne. »

« Je souhaiterais reprendre ma formation d'ASSC. Après 4 ans de formation ASSC, je me suis trouvé à finir les 6 derniers mois d'ASA et je dois attendre au moins 2 ans pour faire la formation d'ASSC, l'attente est très longue j'ai perdu des années de ma vie! »

« Oui, le salaire n'est pas ce que j'ai pensais, on est payé comme aide-soignante. »

« Pour l'année de la formation j'ai fait une demande chez mon employeur et j'attends la réponse. Excusez-moi encore pour le retard, car j'étais hospitalisé : j'ai fait plus de deux mois à l'hôpital, je viens de sortir c'est pour cela que je ne pouvais pas remplir le questionnaire. Merci beaucoup. »

« Je fais la formation ASSC. »

« Pourquoi un employeur va engager un ASA alors qu'il est très bien avec un auxiliaire de santé qu'il paie moins... je l'ai ressenti de la part de mon employeur...:-) »

« ASA est une bonne formation, qui touche à plusieurs domaines et compétences, bonnes connaissances du métier avec cette formation. Je conseille vivement cette formation dans le domaine des soins ! »

« Un grand merci pour votre investissement et soutien pour la profession ASA. »

« Augmenter les salaires dans les soins car nous ne sommes pas assez payé pour le métier que nous faisons. »

« Pourquoi ne pas faire une passerelle de la formation d'ASA pour pouvoir faire ASSC. »

« Qu'il y ait plus de gestes techniques. »

« Difficulté à trouver un emploi après 50 ans. 6 mois de chômage! »

« Le métier n'est pas assez reconnu par rapport aux tâches que l'on peut effectuer dans les institutions. »

Finalement, 72.3% (n=68) des participant-e-s souhaitent recevoir les résultats de notre enquête par email.

3. Conclusion

Cette enquête fournit une photographie du devenir professionnel des titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement (ASA) utile aux acteurs intéressés à mieux connaître la qualité de la formation et l'employabilité de ces professionnel-le-s.

L'analyse des données permet d'établir une appréciation globalement positive de la formation d'ASA par les professionnel-le-s interrogé-e-s aussi bien en termes organisationnels que par rapport aux objectifs et aux contenus de formation visés. L'enquête atteste également de la cohérence de la formation et de son adéquation à l'exercice de la profession. En témoigne, la situation de l'emploi favorable pour les ASA, la satisfaction générale éprouvée par rapport à leur travail, de même que la possibilité d'utiliser les compétences professionnelles acquises en formation dans l'exercice du métier.

Toutefois, il est possible d'identifier quelques points d'interrogations à prendre en compte pour l'orientation future de la formation. En effet, les résultats montrent une prédominance du domaine de la santé sur l'ensemble du processus de formation et d'insertion professionnelle par rapport au domaine du social. D'une part, la grande majorité des participant-e-s à l'enquête ont une expérience professionnelle préalable à la formation

d'ASA dans le domaine des soins et ont entamé la formation essentiellement en raison de leur intérêt pour le travail dans ce domaine. D'autre part, l'insertion professionnelle des ASA ainsi que leurs perspectives d'avenir sont tournées prioritairement vers les soins. Dès lors, la question du public cible pour la formation et la profession d'ASA se pose. Les résultats mettent également en lumière des milieux de pratique professionnelle prédominants que ce soit pendant la formation d'ASA ou au moment de l'insertion professionnelle des titulaires d'une AFP : il s'agit surtout des établissements médico-sociaux (EMS), puis des services d'aide et de soins à domicile. Les autres secteurs sont plus désertés. Dès lors, quelle valorisation de la formation d'ASA auprès des institutions sociales ?

Finalement, cette enquête propose une vision de l'insertion professionnelle des ASA, basée uniquement sur le point de vue des professionnel-le-s-mêmes. Afin d'avoir une image plus complète de ce phénomène, il serait pertinent de croiser les regards des différents acteurs de l'insertion, notamment des institutions médico-sociales, sociales et hospitalières concernées.

4. Recommandations

Suite à la demande des mandant-e-s, les mandataires émettent les recommandations suivantes sur la base du rapport :

- Valoriser auprès des publics intéressés par la formation d'ASA (par exemple les centres d'orientation) le fait que cette formation est commune aux domaines de la santé et du social et que le métier peut par conséquent être exercé non seulement dans les institutions médico-sociales et hospitalières, mais également dans les établissements sociaux.
- Promouvoir lors de la formation et dans le terrain les secteurs d'activité « administration, logistique », « animation », « intendance » et « service, restauration », de même que les aspects de prise en charge sociale qui sont partie intégrante du métier d'ASA et qui ne semblent pas exploités pendant la formation ou lors du travail sur le terrain.
- Mieux faire connaître et reconnaître le métier d'ASA auprès des personnels de la santé et du social ainsi que des institutions (hospitalières, médico-sociales, sociales) par une campagne d'information.
- Examiner les différences salariales pour la fonction d'ASA dans les cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud, notamment entre les différents types d'institutions (hospitalières, médico-sociales, sociales) et en comparaison avec les autres professionnel-le-s de la santé et du social afin de promouvoir le métier d'ASA.
- Encourager les institutions (hospitalières, médico-sociales, sociales) à offrir davantage de possibilités de promotion professionnelle en tant qu'ASA, par exemple en mettant en valeur les possibilités actuelles de poursuivre une formation vers des métiers de la santé et du social, notamment les CFC d'ASSC et d'ASE.
- Il est souhaitable que les employeurs établissent des cahiers des charges pour la fonction d'ASA qui décrivent les missions, activités, compétences et exigences liées

à la fonction au sein des institutions (hospitalières, médico-sociales, sociales) et les font respecter. Les OrTra pourraient en établir les lignes directrices.

Références bibliographiques

IWSB - Institut d'études économiques de Bâle. (2016). *Demande de personnel qualifié et besoin de formation dans le champ du travail social : Un aperçu des différentes professions sociales et domaines d'activités*. Olten : SavoirSocial.

Jaccard Ruedin, H., Weaver, F., Roth, M., & Widmer, M. (2009). *Personnel de santé en Suisse – Etat des lieux et perspectives jusqu'en 2020*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

Lehmann, P., Viens Python, N., Dumas, S., & Guinchard, B. (2011). *Enquête sur le devenir des ASSC dans le canton de Vaud*. Mandat du Service de la Santé Publique (DSAS) et de la Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DFJC), Lausanne.

Mouad, R., Davaud, C. & Rastoldo, F. (2012). *Analyse de la transition post-diplôme des détenteurs d'un CFC dual d'assistant socio-éducatif ou d'assistant en soins et santé communautaire. Volées 2010, 2011 et 2012*. Genève : Service de la recherche en éducation (SRED).

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI. (2016). *Evaluation AFP II. Evaluation de la situation du marché du travail et perspectives de formation continue pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)*.

Trede, I., & Schweri, J. (2012). *Parcours professionnel des assistantes et assistants en soins et santé communautaire à l'issue de leur formation. Résultats de la première enquête sur les intentions des ASSC en termes de parcours professionnels*. Zollikofen : IFFP, Berne : OdASanté.